Webinaire

LES MESURES DE FINANCEMENT ET DE SOUTIEN A LA TRÉSORERIE

Mardi 7 avril – 10h00 / 11h00

cpme AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES Région Rhône-Alpes

BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHÔNE ALPES

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT : PROFESSIONNELS ET ENTREPRISES - BPAURA

PROACTIVITÉ ET RÉACTIVITÉ

Prendre l'initiative du contact auprès de nos clients et partenaires

Prendre en charge vos besoins en priorités :
•Echanges sous 48h max
•Décider sous 5 jours maximum pour les demandes urgentes

CONSEIL

Diagnostic personnalisé (fiche diagnostic)

Partager les mesures gouvernementales de soutien aux entreprises (étalement de charges ...)

SOLUTIONS

Construire la solution d'accompagnement bancaire BPAURA via l'offre SOLID'AURA(1) autour de 3 dimensions :
•Besoins Court Terme
•Prêt Moyen Terme SOLID'AURA
• Prêt Garanti par l'Etat(2)

ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC
Quels sont vos besoins liés à la crise ?

cpme AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES Région Rhône-Alpes

BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHÔNE ALPES

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

EXEMPLE : FICHE DIAGNOSTIC

Fiche de diagnostic SOLID'AURA

Cette fiche est un support d'échange avec votre client pour faire un état des lieux et l'aider à chiffrer ses besoins face à la crise sanitaire ; elle ne se substitue pas aux outils d'instruction/décision et/ou workflow habituels ; à scanner sous ADEN

NOM DU CLIENT :

Agence (nom)		Date	
NDC		Note McDo	
Secteur d'activité		Cote BDF	

DIAGNOSTIC – CLIENT

CA au dernier bilan (en K€)	
Part du CA export (%)et/ou part des Achats import (%)	
Evolution du CA sur les derniers mois / semaines	

Origine des difficultés

Rupture dans la chaîne d'approvisionnement	
Fermeture d'usine, points de vente	
Fermeture de certains marchés étrangers	
Diminution marquée de l'activité commerciale (flux domestiques et internationaux)	
Conséquences internes (PCA, confinement des salariés, heures supplémentaires…)	
Baisse de fréquentation/ activité pour les secteurs de commerce et tourisme	
Autre (préciser)	

Mesures adoptées

Avez-vous connaissance des mesures gouvernementales ? Avez-vous entamé des démarches ?

Délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts)	
Remises d'impôts directs après examen individualisé des demandes	
Mobilisation de Bpifrance pour garantir des lignes de trésorerie bancaires dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie	
Maintien de l'emploi par le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé	
Appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs par le Médiateur des entreprises	
Reconnaissance par l'Etat du Coronavirus comme un cas de force majeure / les pénalités de retards ne seront pas appliquées pour tous les marchés publics d'Etat	

Quelles autres mesures avez-vous prises pour défendre votre CA et réduire vos charges ou améliorer votre trésorerie ?

Relancez sur les sujets suivants :

- *Ajustement intérim / sous-traitance…*
- *Décalage de paiement des autres charges : loyers, fournisseurs…*
- *Apport en comptes courants, assurance perte d'exploitation…*

Besoins de trésorerie

Pouvez-vous chiffrer votre besoin global ? Et quel est votre niveau de trésorerie actuel ? Votre pic de trésorerie dans les mois à semaines à venir ?

(A défaut d'un plan de trésorerie à joindre le cas échéant) ***Listons ensemble vos échéances sur les mois à venir***

Salaires mensuels :
URSSAF / impôts :
Echéances de prêt :
Loyer :
Principales échéances fournisseurs :
Echéances clients ? décalages ?
…

Notre accompagnement et celui de vos banques –Vérifions ensemble si vos concours bancaires couvrent vos besoins actuels et futurs (détail autorisations et utilisations par banque) ?

Type concours	Banque	Autorisation (€)	Utilisation (€)

LE PRÊT GARANTI PAR L'ÉTAT - PGE

LE PRÊT GARANTI PAR L'ÉTAT

Crédit de trésorerie intégrant :

- Période initiale de différé total d'amortissement (Capital + intérêts) de 12 mois
- Période d'amortissement optionnelle jusqu'à 5 ans max à la décision du client à l'issue de cette période initiale de 12 mois

QUI PEUX EN BÉNÉFICIER ?

Distribution large, sans distinction de secteurs d'activités, de formes juridiques ou de tailles.

Toutes les entreprises y compris artisans, commerçants, exploitants agricoles, professions libérales et autoentrepreneurs ainsi que les associations, société d'économie mixte, fondations,
inscrites au répertoire national des entreprises.

LES EXCLUS

SCI
Sociétés de gestion de portefeuille
Organismes d'assurance
Les agents financiers (REGAFI)
Entreprises qui font l'objet d'une procédure collective prévues aux titres II (Sauvegarde), III (RJ)et IV (LJ) du livre VI du code de commerce. (jusqu'à la clôture de la procédure)
Associations ne payant pas d'impôt et sans salarié.
Entreprises en difficulté

LE PRÊT GARANTI PAR L'ÉTAT

Garantie d'Etat

- Taux de garantie : 90% (jusqu'à 5 000 salariés et 1,5 Md€ de CA)
- Aucune autre garantie possible (sous peine de la nullité de la garantie de l'Etat).
- ADE facultative.
- Délai de carence de 2 mois

QUEL EST LE MONTANT DU PRÊT ?

Montant maxi de 25% du Chiffre d'affaires HT (soit 3 mois de CA)

- CA HT sur comptes 2019 certifiés ou attestation expert-comptable sur comptes 2019 non certifiés.

Si comptes 2019 non disponibles, se reporter comptes certifiés 2018.

- Entreprises créées post 1er janvier 2019, ou entreprises innovantes :

le plafond peut correspondre à 2 fois la masse salariale brute (hors charges patronales)

- Ce montant s'applique toutes banques confondues.

LE PRÊT GARANTI PAR L'ÉTAT

Crédit devant augmenter les encours de crédits existants

(CT et CMLT) de l'établissement qui l'accorde.

La date du 16/03 faisant référence.

Au bout de 12 mois, remboursement possible ou amortissement possible de 1 à 5 ans

Différé d'amortissement total (intérêt + capital) sur les 12 premiers mois.

A l'issue des 12 mois, le client décide de rembourser le prêt ou amortir sur une période de 1 à 5 ans

Pas de frais de dossier

LE PRÊT GARANTI PAR L'ÉTAT : TARIFICATION

Tarification, garantie état incluse

Période Initiale :

TAUX FIXE calculé sur
- indice Euribor 3M (flooré à 0) à la date de décision du prêt
- + 0,25% de coût de la garantie d'Etat

Si arrêt du prêt à la fin de la période initiale, pas d'IRA.

Phase 2 en cas d'amortissement :

- Le taux (fixe) appliqué correspondra
  - au coût de refinancement de la banque, selon la durée choisie d'amortissement et la catégorie de l'entreprise,
  - auquel sera ajouté le coût de la garantie de l'Etat.
- Type d'amortissement du Prêt amortissable : Echéances constantes
- Périodicité de remboursement : mensuelle

ENT : CA < 50 M€ et < 250 salariés	Période initiale	Période d'amortissement				
Durée	1ère année	2ème année	3ème année	4ème année	5ème année	6ème année
Coût de le garantie de l'Etat (1)	0,25%	0,50%	0,50%	1,00%	1,00%	1,00%
Coût de refinanct Banque (2)	Euribor 3 M (flooré à 0)	Taux fixe (non connu à ce jour)				
Coût client (1) + (2)	0,25%	Taux fixe + 0,50%	Taux fixe + 0,50%	Taux fixe + 1,00%	Taux fixe + 1,00%	Taux fixe + 1,00%

LE PRÊT GARANTI PAR L'ÉTAT

Que se passe t il pendant la vie du prêt ?

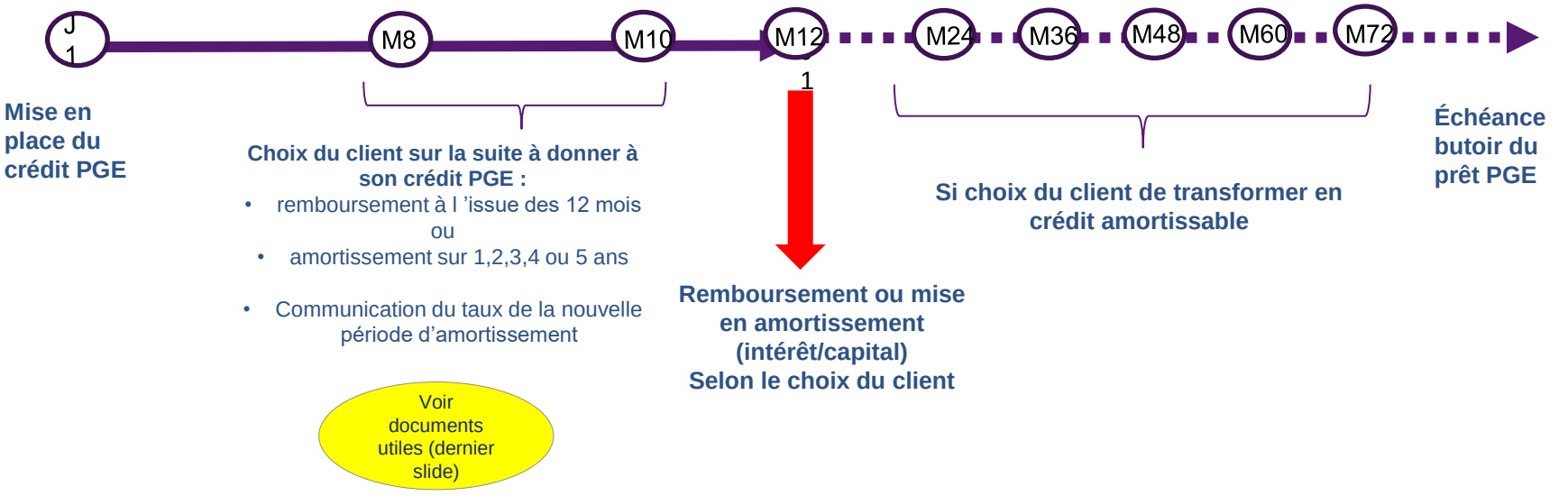

LES ÉTAPES DU PRÊT GARANTI PAR L'ÉTAT

1

L'entreprise se rapproche d'un ou de plusieurs partenaires bancaires pour faire une demande de prêt

Il est possible de faire une demande regroupant plusieurs prêts. Le montant cumulé de ces prêts ne doit pas dépasser 25% du chiffre d'affaires ou 2 ans de masse salariale pour les entreprises en création ou innovantes

2

Après examen de la situation de l'entreprise (critères d'éligibilité notamment), la banque donne un pré-accord pour un prêt

3

L'entreprise se connecte sur la plateforme attestation-pge.bpifrance.fr pour obtenir un identifiant unique qu'elle communique à sa banque

L'entreprise fournit à cet effet son SIREN, le montant du prêt et le nom de l'agence bancaire

Pendant le premier mois du dispositif, l'entreprise ne pourra obtenir qu'un seul numéro unique, elle ne le demande donc qu'après avoir obtenu un pré-accord de la banque (une seule demande)

4

Sur confirmation du numéro unique par Bpifrance, la banque accorde le prêt

En cas de difficulté ou de refus de l'identifiant, l'entreprise peut contacter Bpifrance à l'adresse suivante : supportentreprise-attestation-pge@bpifrance.fr

LE PRÊT GARANTI PAR L'ÉTAT
Quelle stratégie ?

cpme AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES Région Rhône-Alpes

BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHÔNE ALPES

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

QUELLE STRATÉGIE ?

CA ht 2018 = 800 k€ (bilan publié) – CAF libre d'endettement 40 k€

CA ht 2019 = 1 M€ (bilan en cours d'arrêté – attestation expert cpt à l'appui) – CAF libre d'endettement 44 k€

Lignes Court terme au 16/03 = 40 k€ / Lignes Court terme utilisées au 16/03 = 25 k€

PGE (toutes banque confondues) maximum possible = 250 k€ (25 % CA ht 2019 sur base attest. Expert cpt)

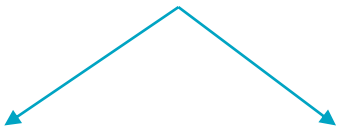

« je tire la totalité et on verra après »
« j'y ai droit, donc je prends »
« c'est pas cher, j'utilise »

250 K€ de PGE = 42 k€ de rbt/an sur 6 ans (durée max)

Que vont faire les banques des lignes CT ?

CAF libre « ante-crise » totalement consommée

Quid du financement des invest. post crise ?

« je calibre mon besoin, avec mes conseils
et utilise le PGE
pour la new money nécessaire»

Besoin en pointe mesurée à 160k€

Sécurisation avec les banques des CT maintenus à 40 k€

160 k€ de PGE = 27 k€ de rbt/an sur 6 ans (durée max)

CAF libre « ante-crise » largement préservée pour ne pas avoir un « mur de dette » post crise

EXEMPLES
Cas concrets

PRÊT GARANTI PAR L'ÉTAT : CAS CONCRET 1

RESTAURANT TRADITIONNEL

L'établissement étant fermé compte tenu du contexte du Covid-19,
le gérant a sollicité la banque pour un PGE de 80Ke représentant 13% du CA 2019 (612ke).

Bilan 11/2019 :
CA 612Ke / EBE 77KE / CAF 68KE / RN 49Ke // Fonds propres 123Ke soit 26% du TB.
Cote Macdo 6 – X0 en BDF

Grâce aux échanges avec son expert-comptable et son conseiller le client a pu estimer :

- un montant de charges fixe de 63 000 euros.
- avec une trésorerie actuelle de 30K€
- et un PGE de 80K€,

➔ contenir 2 mois d'absence d'activité et lui permettre de repartir lorsque que le confinement sera levé

A réception des éléments du client, ce dossier a été validé sous 72h ouvrés

PRÊT GARANTI PAR L'ÉTAT : CAS CONCRET 2

CABINET D'ARCHITECTURE

Composé de N associés intervenants à 80% en commande publique sur la région AURA et Bourgogne.

Le reste de l'activité (20% donc) se fait en tertiaire sur des créations ou rénovations de bâti.

Outre les associés, le cabinet compte 2 salariés à temps partiel (une architecte et une assistance administrative)

Au 31/12/2018 : un CA de 464ke soit une baisse de 100k€/A-1. REX -16ke. RN - 15.4ke. Coté macdo 3 et X0 en BDF

Le cabinet attend 61ke TTC d'honoraires. Compte tenu des circonstances actuelles, ils s'attendent que les factures ne soient pas payées à temps et que les chantiers tardent à repartir dans les mois à venir.

Nous sommes ainsi appelés pour 30ke de PGE.

L'échéance ressort à 4.4ke/an post franchise (amortissement sur 60mois). On notera que notre MT actuel s'arrête en février 2021 (Echéance actuelle de 373 euros pour une nouvelle échéance PGE de 380 euros qui débutera au mieux en avril 2021 => pas de déséquilibre en terme de flux de trésorerie avec ce PGE)

Ce dossier a été signé en 24h

PRÊT GARANTI PAR L'ÉTAT : CAS CONCRET 3

SASU AMBULANCES

Affaire reprise en aout 2018 - 2 associés 9 salariés

Demande client de prêt de trésorerie dans le cadre de PGE de 150ke donc moins de 25% du CA

Travaille essentiellement avec des hôpitaux et maison de retraite

CA 702ke, RN 76ke, CAF 95ke, CAF disponible 95ke - 4.1ke -11.4ke -5.7ke = 73.8ke - Mcdo 01

Nous disposons de l'ancien bilan de la précédente structure, les repreneurs ont surperformé par rapport aux anciens gérants

Locataire des murs = 1600e

CAF démontrée sur l'affaire - Excellent fonctionnement de compte/ avec excèdent de trésorerie - Avec ADI 100% DC PTIA IT

Prêt à la demande du client pour se prémunir au cas ou.

PRÊT GARANTI PAR L'ÉTAT : CAS CONCRET 4

HÔTELIER EN EI

Demande faite pour un PGE de 40 k€

Un CA stable et CAF régulière autour de 44 k€ - Prélèvements 27 k€ avec charges de remboursement actuelles 12 k€ et 8 à venir
Client en EI Retail coté Mac do 7 - BDF X0

Monsieur devra réduire ses prélèvements pour que cela passe ce qui est possible vu le faible endettement structure fragile mais EI

Accord sur PGE

PRÊT GARANTI PAR L'ÉTAT : CAS CONCRET 5

Simulation évolution trésorerie XXXX suite Coronavirus - scénario du pire

CA 12 mois	6 211 000 €
Tréso moyenne 12 derniers mois :	417 000 €
point bas tésorerie (D)	151 000 €
marge sur coûts var hors salaires MOI	25%

Hypothèse : pertes de CA + non recouvrement de créances (dépôt de bilan de clients)

Mois 2020	**mars**	**avril**	**mai**	**juin**	**juil**	**août**	**sept**	
Budget CA	576 471 €	445 549 €	497 768 €	581 218 €	659 286 €	189 781 €	554 784 €	
perte CA %	-50%	-100%	-50%	-40%	-30%	-20%	-10%	
perte CA €	- 288 236 €	- 445 549 €	- 248 884 €	- 232 487 €	- 197 786 €	- 37 956 €	- 55 478 €	
perte MSCV (A)	- 72 059 €	- 111 387 €	- 62 221 €	- 58 122 €	- 49 446 €	- 9 489 €	- 13 870 €	
non recouvrement créances %	5%	7%	9%	12%	10%	7%	4%	
pertes non recouvrement créances (B)	- 28 824 €	- 31 188 €	- 44 799 €	- 69 746 €	- 65 929 €	- 13 285 €	- 22 191 €	
Pertes Totales tréso (A) + (B)	- 100 882 €	- 142 576 €	- 107 020 €	- 127 868 €	- 115 375 €	- 22 774 €	- 36 061 €	- 652 556 €

Besoin trèsorerie complémentaire (D) + (F)	**501 556 €**	arrondie à :	**500 000 €**

Foire Aux Questions

FAQ

Assurance Décès du prêts à est elle obligatoire ?

Réponse NON : PGE est un prêt avec ADE facultative.

C'est bien un taux fixe à 0,25% ?

Réponse : OUI taux fixe qui prend en compte le taux banque 0% + le coût de la garantie de l'état 0,25%
Par défaut, 0,25% pour les entreprises dont le CA est inferieur à 50M€ et nombre de salariés inférieur à 250 salariés.
Pour les autres 0,50%

La cotation BDF est-elle à prendre en considération ? Exemple d'une société cotation Mac Do 06 mais BDF G8 (rejet LCR fournisseurs non liés à la crise sanitaire)

L'analyse de ce dossier se fait grâce à la connaissance du client par le gestionnaire qui l'accompagne.
Seule la banque analyse le dossier et décide du prêt. Si la banque accorde le prêt, et que ce prêt est conforme au cahier des charges défini par arrêté, alors il est de droit garanti par l'Etat.
Ni l'Etat ni BPI ne conduisent d'analyse du dossier derrière la banque prêteuse.

Même si aucun critère de notation n'est fixé dans le cahier des charges, les banques se doivent d'y être attentives dans la mesure où elles partagent le risque. Dans ce contexte, il est légitime de s'attendre à ce qu'elles acceptent de prêter moins systématiquement à des entreprises dont la cotation serait moins bonne de 5 ou plus qu'à des entreprises mieux notées.
En cas de refus, l'entreprise peut demander à d'autres banques et se rapprocher de la médiation du crédit de son ressort.

FAQ

2.2 La cote d'activité exprime un niveau d'activité

La cote d'activité est figurée par une lettre qui caractérise le niveau d'activité de l'entreprise. Ce niveau est fonction, dans la très grande majorité des cas, du chiffre d'affaires. La lettre « A » représente le plus fort niveau d'activité.

COTE	NIVEAU D'ACTIVITÉ	MONTANT (en millions d'euros)		MONTANT (en millions d'euros)
A	supérieur ou égal à	750		
B	supérieur ou égal à	150	et inférieur à	750
C		50		150
D		30		50
E		15		30
F		7,5		15
G		1,5		7,5
H		0,75		1,5
J		0,50		0,75
K		0,25		0,50
L		0,10		0,25
M	inférieur à			0,10
N	non significatif*			
X	chiffre d'affaires inconnu ou trop ancien (exercice clos depuis plus de vingt et un mois)			

2.3 La cote de crédit apprécie la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de 3 ans

Les cotes de crédit possibles : 3++ 3+ 3 4+ 4 5+ 5 6 7 8 9 P et 0

3++

La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée **excellente**

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- La situation financière, appréciée notamment au vu de la capacité bénéficiaire et de la solvabilité, est très satisfaisante. Par ailleurs, l'entreprise dispose d'une excellente capacité de résistance aux évolutions défavorables de son environnement ou à la survenance d'événements particuliers.
- Nécessite dans tous les cas l'analyse par la Banque de France d'une documentation comptable.

5+

La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée **assez faible**

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- **Après analyse par la Banque de France d'une documentation comptable récente**
  - La situation financière présente quelques déséquilibres limités relatifs, par exemple, à la capacité bénéficiaire ou à la structure du bilan.
  - L'entreprise détient le capital de sociétés dont l'importance apparaît significative et qui sont cotées 5+ ou 5.
- **Après ou sans analyse d'une documentation comptable récente**
  - Un administrateur provisoire a été nommé.
  - Des associés majoritaires, personnes morales, ont reçu une cote de crédit 5+ ou 5.
- Peut être attribuée en raison de l'existence de liens économiques étroits (activités liées) avec une ou plusieurs entreprises cotées moins favorablement.
- Peut être justifiée par l'existence de liens commerciaux étroits (relations clients fournisseurs) avec une ou plusieurs entreprises cotées moins favorablement.
- Peut également être attribuée en raison d'un environnement économique plus ou moins défavorable (problèmes de débouchés par exemple).

FAQ

Est-ce qu'un client FCC (fichier central des chèques) est éligible au PGE ?

Etre FCC n'est pas un motif de refus d'un dossier PGE, nous étudierons avec discernement sa demande.

Les entreprises en difficulté (sens européen du terme) sont exclues du dispositif PGE. Quelle est la définition de l'entreprise en difficulté?

Sont exclues du dispositif PGE les Entreprises en difficulté (définition européenne)
Société (hors entreprise individuelle et association), crées de plus de 3 ans, dont le total des réserves, diminué des pertes accumulées, présente un solde négatif qui excède plus de la moitié du capital social (y compris prime d'émission).

Le statut de l'entreprise est à observer au 31 12 2019. L'intégration des comptes courants d'associés, des emprunts obligataires et participatifs est tolérée pour apprécier la perte de la moitié du capital social.

Est ce que les entreprises en procédure collective et amiable (sauvegarde , mandat ad hoc….) sont-elles exclues du PGE ?

Une entreprise ne peut pas être éligible au dispositif si elle fait l'objet d'une procédure collective (sauvegarde, redressement et liquidation judiciaires).
Une entreprise qui est en cours d'exécution d'un plan de sauvegarde ou de redressement est éligible

FAQ

Jusqu'à quand les PGE seront disponibles ?

Possibilité de souscrire un PGE jusqu'au 31/12/2020.
Une seule demande possible avant le 30/04/2O20 pour un montant maxi de 25% du CA .
Possibilité de faire des demandes supplémentaires à partir du 1er MAI si le plafond des 25% n'est pas atteint

Quel est le plafond PGE pour les entreprises créées depuis le 01/01/2019 ?

Le plafond à 25% du chiffre d'affaires doit être considéré comme le cas général. Dans le cas d'espèce, il convient donc, si cela est plus facile, d'utiliser la référence au chiffre d'affaires, si nécessaire proratisé sur 12 mois